

nation sur le monde, ce socialisme existait parmi les chrétiens qui, par là, arrachaient aux païens eux-mêmes l'expression de la plus vive admiration, et la mieux méritée. Ce n'est que lorsque la chrétienté fut repaganisée par le cléricalisme qu'ont été rétablies les formes romaines du *droit*, véritable systématisation légale de l'oppression et de l'exploitation sous laquelle le monde gémit encore.

Ce *droit* qu'a le riche de garder le superflu, il existe ; nul ne peut le contester. Mais c'est un droit d'origine payenne et tout vrai chrétien est tenu de s'en désister pour la raison que ce droit repose sur l'iniquité, comme j'espère avoir un jour l'occasion de le démontrer. Il repose sur l'iniquité et le mensonge dont le satanisme a fait l'amalgame que, — toujours singe de Dieu, — il est parvenu à faire rendre pour la justice à l'Humanité par lui constamment mystifiée. C'est de cet infernal simulacre de la justice qui doit régner dans les relations sociales que le Christ est venu nous délivrer en mourrant sur une croix pour dépaganiser, désensorceler et désinfernaliser le monde. Retenons donc que le riche a droit de garder son bien, mais s'il fait usage de ce droit, il perd celui de se dire chrétien.

JACQUES LECROYANT.

DANIELSONVILLE

L'Eglise catholique est la source de tous les bonheurs, comme la synthèse de tous les pouvoirs, humains ou divins. Elle fascine, elle dompte l'esprit de l'homme à ce point, que celui qui commande à un degré quelconque dans son vaste empire, sait qu'il peut faire ce qu'il voudra de ses sujets, pendant que ceux-ci, courbés avec respect sous sa volonté sainte, éprouvent et ne cessent d'éprouver la passion de le servir. Décidément, si, dans ces conditions, tout le monde n'est pas heureux, il n'y a pas de vrai bonheur sur la terre.

Hélas ! la presse nous apporte de Danielsonville les échos d'un incident qui aurait entraîné toute une paroisse de nos compatriotes à la violation de cette loi d'obéissance si féconde pour nous dans le passé, si universellement respectée de nos jours, si pleine de souriantes promesses pour l'avenir.

Où trouver une raison pour justifier ce déplorable mouvement ?

L'évêque Tierney persistait à vous imposer un curé d'extraction irlandaise ?... Mais ! qu'avez-vous à voir dans l'administration de Mgr Tierney ? Est-il évêque pour vous consulter ou pour vous commander ?... Je vais plus loin : je vous déclare que même en souscrivant à son désir, si vous ne l'eussiez fait avec un entier abandon, déjà vous auriez commis un péché.

Toute autorité vient de Dieu ; qui résiste

au dépositaire de l'autorité, résiste donc à Dieu même. Or, ne pas obéir entièrement dans son cœur, c'est faire acte de résistance, et la gravité de la faute, en ce cas, se calcule d'après la qualité du dignitaire et la nature de l'ordre émané de lui. Eh bien ! où trouver dans son diocèse un supérieur à Mgr Tierney et que pouvait celui-ci vous commander de plus important que d'accepter un curé ? Cependant, loin de vous rendre à ses vœux, vous lui avez tout simplement répondu par les mots de l'ange rebelle : *non serviam* !

Vous n'aimez pas ce curé-là ?

Pourquoi ? Parce qu'il est irlandais ?... mais il n'est pas plus coupable, de son origine, que vous de la vôtre. Il est votre ennemi ?... Mais que faites-vous de la loi qui vous ordonne d'aimer vos ennemis ? Son tempérament ne vous revient pas ?... Mais oubliez-vous qu'avant tout, cet homme est un père et que vous êtes ses enfants ?... Sa morale laisse à désirer ?... Eh ! que vous importe ? vous n'avez pas le droit de vous en apercevoir, puisque vous n'avez pas le droit de la juger, même si vous en êtes victimes. Faut-il que les archevêques décident ces points-là tous les jours, pour qu'il y ait chose jugée ?

" Nous ne demandons rien d'impossible : nous voulons être traités comme nos compatriotes des diocèses " de Providence et de Springfield," dit le Dr. Leclaire.

Dieu me garde de vous le souhaiter, mais vous le serez, selon toute apparence. A quelques milles de Springfield, siège du diocèse de ce nom, se trouve la petite ville de Ware. Il y a... *dix ans* qu'elle est dans votre cas.

En 1885, on envoya à Mgr O'Brien une délégation dont j'avais l'honneur de faire partie. Notre requête contenant l'exposé des faits et griefs, était accompagnée de neuf cents signatures et d'un nombre égal d'*affidavit*. Savez-vous ce qu'à tout cela Sa Grandeur daigna répondre ? Soumettez-vous, dit-elle ; après ça, nous verrons.

C'était pourtant mieux que jamais, car à une délégation précédente, elle s'était contentée de dire : *I don't care about Frenchmen*.

Ayant eu vent de nos démarches, le curé Sheehan — il est encore là — rédige une requête équivalant à une contradiction radicale de la nôtre et décrète comme condition *sine quâ non* de la sainte absolution, que chaque pénitent y appose sa signature.

Le manège réussit... Au bout de quelque temps, nos Jean-Baptiste ayant leurs noms sur deux requêtes opposées, n'eurent plus l'air de savoir ce qu'ils voulaient.

Pour compléter la rentrée de ses fidèles au bercail, le vénérable abbé leur fit prêcher une retraite de première classe par un Jésuite renommé de Montréal. Pas